

Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV AISBL
Parents Association of the European School, Brussels IV Aisbl
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV Aisbl
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles IV Aisbl
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV Aisbl
Асоциация на родителите на учениците от Европейско училище Брюксел IV AISBL
Asociația de părinții elevilor de la Școala Europeană de Bruxelles IV AISBL



Assemblée générale

10 décembre 2014

19.00 h – 23.00 h

Salle Polyvalente

Ecole Européenne IV

Drève Sainte-Anne, 86, B-1020 Bruxelles

Version française

Invitation

ordre du jour

Rapport annuel 2013-2014

et documents annexes

Convocation

Chers membres,

Conformément à l'article 6.6 des statuts, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint l'ordre du jour et les documents d'accompagnement pour l'Assemblée générale de l'APEEE Bruxelles IV qui aura lieu le 10 décembre 2014 à 19h00 à l'Ecole Européenne IV, salle Polyvalente (Enregistrement dès 18h00).

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée générale ne pourra délibérer que si au moins un dixième des membres effectifs de l'Association sont présents ou représentés. C'est pourquoi il est demandé aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une simple **procuration écrite et signée** (modèle disponible sur le site web) au cas où ils ne peuvent pas participer à l'Assemblée générale, et ce conformément à l'article 8.3 des statuts. Un membre effectif peut représenter au maximum trois autres membres effectifs. Veuillez utiliser le formulaire publié sur le site web pour donner procuration.

Conformément à l'Article 8.2 des statuts, seuls les membres effectifs, c'est-à-dire les représentants de classes, peuvent voter pourvu qu'ils aient payé la cotisation annuelle de 50€.

Tous les parents sont invités à l'assemblée générale. Chaque membre - adhérent ou effectif - de l'association, qui a payé la contribution annuelle, peut se porter candidat pour le Conseil d'administration (CA). Pour le moment, il y a 14 postes vacants ; le CA, composé d'au moins 2 administrateurs par sections linguistiques¹, qui peut compter un maximum de 21 membres (Article 12.1).

Les candidats sont invités à se présenter par écrit. Ces présentations seront distribuées aux représentants de classes et publiées sur le site web pour information. La participation au CA requiert une disponibilité considérable pour prendre part activement aux réunions bimensuelles et plus encore pour assumer les fonctions.

Cette invitation et les documents s'y référant sont disponibles sur notre site Web. Veuillez, svp, emporter votre propre copie à l'Assemblée générale ainsi qu'un document d'identité si vous êtes membre effectif. Si vous avez payé récemment votre cotisation, veuillez également en amener la preuve.

Nous nous réjouissons de vous revoir ce 10 décembre 2014.

Cordialement,

Bruxelles, 24.11.2014

Joëlle Salmon
Président de l'APEEE Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'Administration



¹ Les sections suivantes sont déjà représentées par : section **EN 2** membres, section **DE 2** membres, section **FR 1** membre et section **NL 2** membres. Les autres sections ne sont plus représentées à cette date.

Ordre du jour
Assemblée générale 10/12/2014

Partie I (19.00 – 19.30)

1. *Election*
 - a. Désignation du bureau électoral
 - b. Cessation de fonction (démission et fin de mandat)
 - c. Présentation des candidats
 - d. Election

Partie II (19.30 – 20.30) : Ouvert au public

2. *Discussion avec les directeurs/directrice de l'école:*
 - a. Monsieur Schlabe, Monsieur Cole et Madame Kirby
 - b. Questions/Réponses

Partie III (20.30 – 23.00) : Pour les membres uniquement

3. *Rapport d'activités (a) et présentation des comptes 2013-2014 (b)*
 - a. Questions/réponses
 - b. **VOTE** de la décharge du CA sur la base du rapport des auditeurs pour l'exercice clos le 31 août 2014.
4. *Rapport sur la rentrée scolaire 2014-2015*
5. *Présentation du budget 2014-2015*
 - a. Questions/réponses
 - b. **VOTE** du budget 2014-2015
6. *Présentation et discussion des dossiers en cours*
7. *Points/Résolutions soumis par les parents*
 - a. Résolution
 - b. Questions/réponses
 - c. **VOTE** de la (des) résolution(s)
8. *Résultat des élections*
9. *Divers*

Partie I :

1. Election

a. Désignation du bureau électoral

En début de réunion, il sera demandé aux parents de désigner parmi les membres de l'assemblée un maximum de 7 personnes (si possible un par section linguistique) pour assurer le comptage des voix lors de l'élection et de l'approbation des motions. Si vous souhaitez assurer cette tâche, merci de bien vouloir en informer le secrétariat.

b. Cessation de fonction (démission et fin de mandat)

Le Conseil d'Administration (CA)

Après l'Assemblée Générale, en janvier 2014, les 21 mandats ont été distribués de la manière suivante:

Présidence: Salmon Joëlle ;

Vice-Présidence Affaires Administratives: Usher Josephine ;

Vice-Présidence Affaires Pédagogiques: Lennon Hudson Iseult ;

Vice-Présidence Communication: Okafor Jane (jusqu'en août 2014) ;

Secrétaire: Dijkstra Kristin ;

Trésorier: Henriques de Granada Marc (pour l'année scolaire 2013-2014) /
Vandenberghe Natalia (pour l'année scolaire 2014-2015)

Membres: Atiaoui Salima ; Conyers Barber Sarah ; Drantmann Christian ; Nickels Horst ; Roggi Alessandro ; Sabeva Carla (VP communication depuis août 2014) ; Sindelar Martina ; Stricker Tobias ; Ten Brik Patrick ; Vandergeeten Benoît ; Wischermann Ralph;

Catherine Mahaux a démissionné le 7 février 2014.

Cristina Vanberghen Coteanu a démissionné le 4 juillet 2014.

Jane Okafor a démissionné le 21 août 2014.

Alessandro Roggi a démissionné le 14 octobre 2014.

Rachid Ahajjam a démissionné le 17 novembre 2014.

Il est demandé à l'assemblée générale de prendre note des démissions (d) et cessations de fonction pour fin de mandat (c) des personnes suivantes:

Catherine Mahaux (d) ; Cristina Vanberghen Coteanu (d) ; Jane Okafor (d) ; Alessandro Roggi (d) ; Rachid Ahajjam (d) ; Sarah Conyers Barber (c) ; Christian Drantmann (c) ; Marc Henriques de Granada (c) ; Iseult Lennon Hudson (c) ; Joëlle Salmon (c) ; Martina Sindelar (c) ; Josephine Usher (c) ; Benoît Vandergeeten (c) ; Ralph Wischermann (c).

c. Présentation des candidats

14 postes sont vacants cette année. A ce jour, seules **4 candidatures** ont été reçues de Catherine Daguet, Marc Henriques de Granada, Martina Sindelar, Josephine Usher.

Il vous est loisible de présenter votre candidature en début de la réunion.

d. Election

Partie III :

3. *Rapport d'activités (a) et présentation des comptes 2013-2014 (b)*

(a) Rapport du Conseil d'Administration (CA) de l'APEEE Bruxelles IV pour l'année scolaire 2013-2014

Contexte

Pour sa deuxième année sur son site de Laeken, l'école a à nouveau connu un accroissement significatif de sa population, passant de 1.530² enfants en juin 2013 à 1.936 pour l'année scolaire 2013-2014 (données de mars 2014), la section francophone restant la plus importante avec près de 50 % de la population (930 élèves).

Cette augmentation de la population scolaire a eu pour effet que dès septembre 2013, l'école a atteint sa capacité maximale en section maternelle avec 12 classes (1 BG, 2 DE, 2 EN, 4 FR, 1 IT, 1 NL, 1 RO). La section primaire comptait 45 classes (2 BG, 6 DE, 8 EN, 18 FR, 5 IT, 5 NL, 1 RO) et le secondaire 31 classes (4 DE, 7 EN, 13 FR, 4 IT, 3 NL) et ne dispose déjà plus d'espèces communs en suffisance (salles polyvalentes, salles d'études, locaux décents pour les tartinistes) et doit déjà faire face à des problèmes de capacité à la cantine.

Un des défis du Conseil d'Administration (CA) de l'association aura donc été de suivre attentivement le dossier Politique d'inscriptions de l'autorité centrale des inscriptions (ACI) et la participation au groupe de suivi des EE, renforçant également les liens tissés avec les associations des parents des trois autres écoles européennes de Bruxelles.

Ces liens ont encore été consolidés lors de l'élection de Sarah Conyers Barber comme Présidente d'Interparents en février 2014. Notre association s'était toujours impliquée dans les dossiers suivis par Interparents, l'association des associations de parents de toutes les écoles européennes.

Un autre défi de cette année scolaire 2013-2014 aura été de consolider l'organisation des services dans cette nouvelle structure, de l'adapter aux besoins des aînés avec par exemple l'organisation des deuxièmes départs de bus l'après-midi, de renforcer l'esprit "communauté" grâce notamment au développement considérable des activités périscolaires et à l'organisation d'événements tels que la journée des arts et la compétition d'escrime.

Dernier défi et non de moindre, améliorer la communication. Pour ce faire, l'APEEE a revu l'organisation de son site web et créé des newsletters. Les deux premières ont été envoyées par email et depuis juillet, vous pouvez les consulter sur le site.

Quelques dossiers importants ont été traités durant cette année scolaire 2013-2014, nécessitant de nombreuses réunions et échanges de correspondances. La majorité d'entre eux concernait le secondaire qui est en plein essor et nous dévoile année après année, les difficultés de son organisation. Il y a eu l'organisation de l'horaire des S3-S4 avec sa 9^e période et son heure de table restreinte et l'impact sur l'horaire des S1 et S2 des nombreuses heures de Learning support dispensées cette année ; une lettre envoyée à l'école le 12 décembre 2013 concernant le local "tartinistes" pour les secondaires et la surveillance de ces enfants ; le problème de la

²

Données publiées dans le document Réf. : 2012-10-D-15-fr-1

facturation automatique de 60 euros dans le secondaire pour des activités culturelles et récréatives non organisées ; les communications tardives de l'école quant aux problèmes de comportement et drogue ; la sécurité aux alentours de l'école et dans le parking, les contrôles à l'entrée et les multiples plans d'accès à l'école.

En 2013-2014, notre association comptait 1229 familles, membres de l'APEEEE, en règle de cotisation.

310 parents ont été élus représentants de classes sur 344 places offertes selon les dispositions du statut (38 pour les maternels sur les 48 places disponibles; 164 pour les primaires sur les 172 places disponibles et 108 pour les secondaires sur 124).

Ces représentants de classe ont la qualité de membres effectifs ce qui leur donne le droit de vote en assemblée générale, s'ils sont en règle de cotisation. Ils constituent le point de contact entre les élèves, les professeurs, l'association des parents et l'école. De plus, un représentant de classe de certaines sections linguistiques a participé aux réunions du Conseil d'éducation (CE) et aussi qu'aux réunions du Conseil consultatif de l'école (CCE).

Dossiers traités durant l'année 2013-2014

Dossiers pédagogiques

Outre sa participation aux réunions des Conseils d'Education maternel et primaire [CEMP] les 17/10 ; 28/11 ; 20/03 et secondaire [SEC] les 17/10 ; 26/11 ; 11/03 et le 06/02 ; au Conseil d'éducation Extraordinaire pour le cycle secondaire pour les Voyages Scolaires ; au Conseil d'Education mixte (07.04), l'APEEEE s'est investie dans des dossiers tels que :

- "Whole School Inspection" pour lequel elle a été invitée à rencontrer quatre inspecteurs durant la semaine du 3 au 7 mars 2014;
- Suivi de la réforme du secondaire mis en application pour les S1 à S3 depuis septembre 2014;
- Partage des coûts (Costs sharing).

Les membres du *Conseil d'Education maternel et primaire* représentant les parents en 2013-2014 étaient: Iseult Lennon Hudson, Veronica Gavriiadis, Monika Paulus, Kristin Dijkstra. L'APEEEE était représentée par Martina Sindelar.

Les membres du *Conseil d'Education secondaire* représentant les parents étaient : Sarah Conyers Barber, Sylvia Kreuzberger, Veronica Gavriiadis. L'APEEEE était représentée par Nigel Freake.

Une des initiatives développée au CEMP est **l'Ecole Verte**. A côté du travail réalisé par nos petits jardiniers, un projet de donation d'arbres fruitiers a vu le jour. Malheureusement, l'accord de l'école est arrivé trop tardivement pour des plantations durant l'automne 2013. Six arbres fruitiers ont été plantés cette année du côté maternelle et 2 dans la cour des primaires.

Un autre nouveau projet de l'école, résultant du développement du secondaire est le **Programme d'Echange et d'Orientation Professionnelle**. Un groupe de travail s'est formé avec quelques parents intéressés. Les membres de ce groupe sont Anne-Marie Bagieu et Patricia Quirion ; Carla Sabeva représentait l'APEEEE au sien de ce groupe. Ce sujet étant tout à fait neuf pour l'EEB4, une maman d'Ixelles, Joanna Charlat s'est jointe au groupe.

Trois dossiers ont été traités:

- Echanges linguistiques

L'école a reçu de nombreuses demandes. La priorité a été donnée aux étudiants de S4. Notre école a accueilli un étudiant venant d'Allemagne en avril 2014.

- Orientation professionnelle

L'école a eu des contacts avec les universités en Angleterre. Le projet prévoit un coordinateur par pays (UK, France, Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas).

- Journée des métiers

Groupes de Travail

Il y a environ un an et demi; trois nouveaux groupes de travail sur le comportement (pour Mat/P), sur l'intimidation (S) et sur l'éducation à la sexualité (P et S) ont été mis en place sous l'égide de l'APEEE. Ces groupes travaillent en étroite collaboration avec l'école et un représentant des parents d'élèves participe dans chacun des groupes de travail équivalents de l'école. Il est clair que toutes les questions liées au comportement et en particulier celles liées au développement sexuel de l'enfant sont très sensibles et doivent être traitées de façon appropriée. Les groupes de parents travaillent dès lors dans une atmosphère ouverte, respectueuse et confiante afin de permettre à chacun d'exprimer son/ses conclusions, problèmes, doutes, etc. en toute franchise. Cette coopération fructueuse des parents conduit à des mesures importantes: Au début de l'année scolaire le groupe de travail sur le comportement a mis en ligne un guide de transition des enfants de P5 à S1 avec des questions importantes soulevées par les parents sur la transition, laquelle peut avoir un impact considérable sur le bien-être et le comportement des enfants. Le guide est destiné à partager les expériences des parents qui ont déjà vécu cette transition mais donne aussi de nombreuses informations reçues des enseignants.

Un autre projet en cours est un ensemble de lignes directrices élaborées par les parents pour les enfants sur leur comportement à la cantine et une recherche pour obtenir une implication positive de la part des enfants.

Le groupe de travail sur la sexualité organisera, en étroite collaboration avec l'école, un séminaire en janvier 2015 pour les parents des secondaires sur les questions concernant les programmes sur l'éducation à la sexualité, mais aussi sur les questions concernant la pré-puberté et les importants changements physiques et psychologiques. Une psychologue sera conférencière sera invitée.

Interparents

Interparents est une organisation qui regroupe toutes les associations de parents des 14 Ecoles européennes, dont le siège est situé à Luxembourg. L'objectif principal d'Interparents est de représenter tous les parents des élèves des Ecoles européennes auprès du Conseil Supérieur, dans ses comités et groupes de travail.

Les dossiers les plus importants discutés au sein de toutes les écoles concernaient le budget des Ecoles Européennes et le partage des coûts ainsi que la réorganisation des études secondaires en S4-S7.

Notre APEEE ayant été très active avec les 3 autres EE de Bruxelles, le Groupe SoS et IP, nous sommes heureux de vous fournir une vision complète de tout ce qui a été entrepris par

ces groupes durant l'année 2013-2014 en annexe (voir document: Active Dossier at the level of Interparents and SoS group, disponible en EN uniquement).

Autorité Centrale des Inscriptions (ACI)

Le Conseil d'administration, représenté cette année par ses présidents successifs, a participé aux réunions de l'Autorité Centrale des Inscriptions chargée de décider des inscriptions aux Ecoles Européennes et de la préparation des décisions du Conseil Supérieur sur la politique d'inscription à Bruxelles. Les associations des parents partagent un vote dans les procédures décisionnelles de l'ACI.

Pour préparer ses travaux, l'ACI a établi des lignes directrices pour la politique d'inscription qui ont été discutées durant deux réunions en octobre 2013. La politique d'inscription 2014-2015 elle a été adoptée par le Conseil supérieur de décembre 2013.

Pour organiser l'année scolaire 2014-2015, l'ACI s'est réunie cinq fois, en mars, juin, juillet et août 2014.

Groupe de Suivi

Le Conseil Supérieur a mis en place un groupe de travail au sein du Secrétariat général des Ecoles européennes pour traiter les questions concernant l'infrastructure à Bruxelles après l'ouverture retardée du site de Laeken qui a enduit un surpeuplement sérieux dans les écoles existantes. Ce groupe de travail est proche de l'ACI puisqu'il se base sur les données et statistiques de l'ACI. Y participent également des représentants francophone et néerlandophone du gouvernement belge ainsi qu'un représentant de la Régie des Bâtiments. Aucune réunion ne s'est tenue pendant l'année scolaire 2013-2014 mais une réunion a eu lieu en octobre 2014, à laquelle l'APEEE a participé, l'objectif étant de s'assurer que le dossier de la 5ème école à Bruxelles soit traité de façon plus efficace. Ce but semble cependant impossible à atteindre puisque lors de la rédaction de ce rapport, il n'y a toujours pas de site proposé par les autorités belges pour la 5ème école et Bruxelles IV est déjà pleine. Pour le moment, même la possibilité de garder Berkendael comme site pour une école européenne à Bruxelles est mis en question.

La résolution de l'EEB4 "Une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles. L'expérience de Bruxelles IV", adoptée en Assemblée Générale 2012 a une nouvelle fois été transmise aux membres de ce groupe.

Communication

Le développement de la communication aura été un des points clé de cette année scolaire. Si des améliorations doivent encore être apportées, notamment en ce qui concerne la communication avec les représentants de classe via e-mail, un travail considérable a été entrepris par Josie et Nigel pour développer notre site web de manière plus interactive et fournir une communication plus colorée via les newsletters.

Newsletter

En mai 2014, le premier numéro de la newsletter a vu le jour, fournissant ainsi une mise à jour mensuelle des activités de l'association. Trois éditions ont été publiées (mai, juin et juillet). Durant l'été, un format PDF a été converti en une version en ligne, intégrée sur notre site web: <http://www.bru4.eu/newsletter>.

Le Conseil d'administration remercie tous les parents qui ont contribué aux articles et pour leur assistance technique.

En fin d'année scolaire, la collaboration entre l'école et l'APEEE s'est intensifiée, l'école discutant certains documents avec l'APEEE avant l'envoi aux parents.

Et dans le cadre de la communication avec les nouveaux parents, l'APEEE a participé aux journées portes ouvertes organisées par l'école et à la réunion d'information sur les écoles européennes organisée par l'Association des Parents des Crèches et Garderies (AdP).

Comme l'an passé, l'APEEE a transmis via l'école, à tous les nouveaux parents un message informant du lancement des inscriptions au transport, leur permettant ainsi de bénéficier de la possibilité d'avoir un arrêt de bus créé à proximité de chez eux. L'APEEE leur a également transmis une fiche d'information récapitulative pré et post inscription.

Enfin, à la demande de la DG HR qui préparait l'arrivée du nouveau Commissaire en charge des écoles européennes, nous avons rédigé un dossier explicatif sur le fonctionnement des services et plus particulièrement sur la manière dont les services sont organisés et financés au sein de l'EEBIV. Cette note est publiée sur le site de l'APEEE.

Organisation du Groupe de travail santé et sécurité

Comme décidé en AG, l'APEEE a créé un Groupe de Travail Santé et Sécurité pour les parents qui souhaitent contribuer à développer la position de l'association dans ces dossiers très importants. Une réunion s'est tenue avec la Commune en avril 2014 pour discuter de la sécurité aux alentours de l'école et plusieurs avec les parents en fin d'année scolaire.

L'APEEE participe également aux réunions du Comité Sécurité et Hygiène de l'école. Ce comité se réunit deux ou trois fois par an et discute de tous les points liés à la sécurité et à la santé des enfants que ce soit les exercices d'évacuation, la sécurité dans et sur les parkings, les maladies contagieuses et messages à passer aux parents, la sécurité dans les laboratoires, les nuisances sonores, etc Joëlle et Christian ont représenté l'APEEE pendant l'année 2013-2014.

Fonds communautaire

L'APEEE a mis en place un fonds communautaire pour supporter les projets et événements faisant partie de la vie de l'école à partir de septembre 2014. Le fonds communautaire est géré par un comité de parents conformément aux règles approuvées par le Conseil d'Administration.

Le règlement 2014-2015 a été approuvé par le CA en juin 2014 et est publié sur le site web de l'APEEE. Suite à un appel à candidature, les premiers membres du **Comité du Fonds Communautaire** ont été nommés. Il s'agit de: Josephine Usher, Iseult Lennon Hudson, Christian Drantmann, Steve O'Byrne, Sarah Ironside et Sergio Campo.

Le fonds a été ouvert aux demandes d'intervention depuis l'année scolaire 2014-2015.

Les services

Le personnel de l'APEEE

Pour mener à bien ses missions au quotidien, l'APEEE utilise du personnel salarié, sous la direction de son Directeur, Monsieur Eric Piettre.

Pour l'année objet de ce rapport, nous avons complété notre équipe en recrutant en septembre 2013, un chef de salle pour la cantine et un assistant pour l'équipe du périscolaire. L'équipe est actuellement composée de 16 personnes réparties de la manière suivante:

Eric Piettre, Directeur;

Manuela Pamio, Secrétaire;

Maryse Masson, Comptable;

Jérôme Beurier, Gestionnaire périscolaire;

Arturo Herrera Yague, Assistant périscolaire (temps partiel).

Anne Robertz, Gestionnaire transport;
Aws Adnan Albayati, Assistant transport;
Linda Martens, Assistante transport;
Stephan Fumière, Gestionnaire cantine;
Christophe Goblet, Chef cuisinier;
Min Jae, Sous-chef de cuisine;
Aziz Sanhaji, Commis de cuisine;
Audrey Clepkens, Commis de cuisine
Naoufel Derouiche, Commis de cuisine;
Mohamed Saïd El Alkaloussi, Commis de cuisine
Cyril Jesbac, Chef de salle et transport

Le CA remercie le personnel de l'association pour son engagement et les efforts accomplis pour le bien-être de nos enfants.

Au personnel employé directement par l'APEEE, s'ajoutent les professeurs du périscolaire, les moniteurs des bus et le personnel de salle à la cantine qui facilitent la vie des enfants à l'école et sur leur chemin vers et de l'école. Le CA remercie également ces collaborateurs.

Chaque service de l'APEEE est géré indépendant mais une bonne coordination est nécessaire puisque tout est lié à l'organisation de la journée des enfants. Pour ce faire, des réunions hebdomadaires sont organisées entre la direction de l'APEEE et les trois gestionnaires. De même, des réunions régulières ont lieu également entre les gestionnaires et/ou le directeur de l'APEEE et l'administration et la direction de l'école.

Enfin, afin de partager les bonnes pratiques, des réunions sont également organisées avec les gestionnaires des services des associations de parents des 3 autres écoles de Bruxelles.

Administration

L'APEEE a eu un contrôle fiscal fin avril 2014, nos dossiers étant parfaitement conformes à la législation belge, tout s'est bien passé.

En 2013-2014, il y a eu également un suivi actif des dossiers du personnel par le SEP (service externe en prévention) par des contrôles de la société Mensura sur les conditions de travail à l'APEEE.

Transport

Membre du CA responsable pour le transport : Ralph Wischermann

Durant l'année scolaire 2013-2014, l'accroissement de la population a amené une augmentation du nombre d'étudiants inscrits au service transport, avec un nouveau challenge, la création d'un second départ pour les élèves de S4, deux fois par semaine, les mardis et les jeudis.

85 lignes (36 le matin et 49 l'après-midi incluant le bus des garderies postscolaire et des seconds départs des S3-S4) couvraient le transport de 1.604 enfants inscrits à ce service. Cette augmentation des effectifs nous a permis de regrouper les enfants et nous avons pu dédoubler certaines lignes réduisant ainsi le temps que les enfants passent dans les bus.

Le système d'inscription en ligne (couvrant tous les services) a été utilisé pour la seconde fois, à l'exception de l'inscription pour le second départ.

Organisation du service

Différentes sociétés belges spécialisées sont utilisées pour le transport de nos enfants, sur base de contrats de service qui impliquent l'obligation de déterminer le nombre de lignes de bus et

les arrêts correspondants dès la fin de l'année scolaire précédente. Une fois l'année engagée, il y a peu de possibilités de changer ou de modifier les arrêts. Ces sociétés fournissent des bus de différentes capacités et à des prix différents. Si possible, la capacité de chaque ligne est adaptée au nombre d'élèves à transporter. Les sociétés emploient directement les chauffeurs et sont responsables des trajets.

L'APEEE utilise les services de travailleurs ALE (Les Agences locales pour l'emploi qui organisent la mise au travail de chômeurs de longue durée) en tant qu'accompagnateurs et pour l'organisation et la sécurité sur le parking de l'école. Cette dernière a dû être retravaillée et aménagée à plusieurs reprises durant l'année scolaire, notamment en raison des contraintes liées au trafic et au comportement des parents conducteurs et voisins.

Durant l'année scolaire 2013-2014, le bureau du transport a mis l'accent sur le comportement des élèves dans les bus (une société de transport a demandé le paiement de 800 € pour des dégâts occasionnés dans son bus). Ceci a été fait en collaboration avec l'école et également discuté pendant le Conseil Education du secondaire. L'APEEE applique les mêmes règles que celles de l'école.

De plus, des réunions mensuelles sont organisées avec les moniteurs pour discuter des règles et des problèmes généraux. L'APEEE a également établi 4 "chartes" (en FR & en EN) distribuées aux personnes concernées et publiées dans les couloirs de la maison de l'APEEE: la charte des étudiants, la charte des moniteurs, la charte des parents et la charte des chauffeurs. Il s'agit d'un résumé des règles les plus importantes à suivre.

Financement du service

Comme tous les autres services de l'APEEE, le transport des élèves doit s'autofinancer. Chaque parent paye donc pour le transport de son/ses enfants. Les parents des enfants du primaire et du secondaire qui travaillent dans une institution européenne, investissent leur allocation scolaire pour couvrir les frais de transport. Dans ce cas, la facture est directement envoyée à l'institution.

Cantine, repas tartine et cafétaria

Membre du CA responsable pour la cantine (depuis janvier 2014) : Horst Nickels

Le service cantine a fonctionné sans problèmes majeurs pendant l'année 2013-2014. Certains équipements n'étaient pas en état de fonctionnement au début de l'année mais suite à nos demandes répétées à l'école, la plupart des problèmes techniquement ont été traités et résolus au cours de l'année. Certains restent encore mais nous y travaillons. Les jours de fonctionnement «normal» (Lundi / mardi / jeudi / vendredi) environ 1.300 repas / jour ont été servis dans le restaurant étudiants et une moyenne de 45 repas dans la cantine enseignants. En outre, l'équipe a assuré le service traiteur pour certains événements et pour les visiteurs sur demande de l'école, conformément aux termes de notre convention.

En 2013-14, l'équipe cantine était composée d'un directeur, d'un cuisinier, d'un sous-chef, de deux commis, deux commis-plongeur et d'un chef de salle. Pour préparer les salles, servir la nourriture et assurer le nettoyage un contrat de service est signé avec la société Misanet. Celle-ci emploie 23 personnes pour ces tâches dans nos locaux à la cantine.

Sur le plan technique, nos efforts se sont centrés en 2013-14 sur l'amélioration de la qualité et de la variété des repas servis en réduisant les coûts. Lors des contrôles d'hygiène réalisés trois fois/an sans information préalable, nous avons atteint une moyenne de plus de 90%. (pour comparaison, voir le rapport de la VRT du 19-06-2014 : moins de 2/3 des écoles en Belgique sont sans faille, et dans les cuisines des prisons moins de 1/3).

Les parents intéressés par ces points peuvent consulter les rapports au bureau de la cantine, recevoir les explications et poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Au cours de l'année 2013-14, nous avons acheté et installé un système de logiciels pour le stockage de marchandises et des aliments qui permet la vérification des ingrédients et la traçabilité de ces éléments. L'installation d'un tel logiciel sera obligatoire en Belgique à partir de 2016. La sélection du système et l'achat a été coordonnée avec les autres APEEEs afin de réduire les coûts d'investissement et de faciliter l'utilisation du même système dans toutes les cantines scolaires des écoles européennes.

Un autre investissement lié aux techniques IT a été l'installation partielle d'un système de cartes d'accès, qui devrait être pleinement opérationnel au cours de l'année 2015.

En ce qui concerne la réduction des coûts, nous avons intensifié la coopération avec les autres APEEEs de Bruxelles, qui a abouti à la possibilité d'achats en vrac et dans des conditions particulières négociées avec certains de nos fournisseurs tout en maintenant une haute qualité des produits achetés.

Ces développements et un aperçu de la structure et du fonctionnement de la cantine ont été présentés au public intéressé lors d'une soirée Cantine qui a lieu en Juin 2014.

Sur le plan humain

Le principal défi de la cantine a été de travailler sur l'amélioration de l'atmosphère au cours du déjeuner. Nous avons par exemple été confrontés à des plaintes concernant de l'intimidation des enfants dans les escaliers et d'autres mauvais comportements qui ont lieu dans les locaux de la cantine. Plusieurs contrôles n'ont pas permis de mettre en évidence de l'intimidation, mais le comportement de certains élèves dans la cantine a atteint à un niveau qui n'était plus tolérable.

Toute action dans ce domaine de la part de l'APEEE est une entreprise difficile parce que la responsabilité de l'APEEE à la cantine se limite à préparer et servir la nourriture. L'encadrement des étudiants est sous la responsabilité de l'école. Il y avait donc une zone «grise» dans la mesure où notre personnel ne pouvait pas donner de consignes au personnel surveillant employé par l'école et/ou aux enseignants, et le personnel de l'école n'a rien rapporté à notre personnel. Grâce à de nombreuses réunions impliquant les responsables de l'APEEE et le personnel de la cantine, les surveillants de l'école, les parents actifs dans les Groupes de Travail Comportement à l'école, les enseignants et la direction de l'école, nous avons réussi à trouver des solutions viables en améliorant la communication entre les parties concernées et traitant cette question plus directement. Néanmoins, le comportement au sein de la cantine est un problème permanent sur lequel nous continuerons à travailler dans les années à venir.

Repas tartine

Si le local des tartinistes était clairement défini pour les enfants de primaire durant cette année scolaire 2013-2014 (à l'arrière de la salle polyvalente), il n'en était pas de même pour les élèves du secondaire qui eux devaient occuper soit la salle d'étude quand elle n'est pas utilisée comme telle soit les deux salles "échecs" du bâtiment A. Ces deux salles qui ne sont pas meublées, obligeaient les enfants à s'asseoir par terre.

Certains parents ayant porté ce point aux Conseils Education, l'école a proposé des alternatives. Deux courriers ont été envoyés à l'école à ce propos, en décembre 2013.

L'installation dans d'autres locaux pour l'année scolaire 2014-2015 est une preuve de la capacité limitée dont dispose l'école pour ses locaux multifonctionnels.

Cafétéria

Il est apparu dans plusieurs documents émis par l'école, qu'une cafétéria serait ouverte dès janvier 2015. Ceci a également été confirmé par l'école aux représentants des élèves participant au Conseil Education du Secondaire. Or, aucune discussion n'avait eu lieu entre l'école et l'APEEE et aucune décision n'avait été prise par le CA de l'APEEE quant à l'ouverture et à la gestion d'une cafétéria. L'APEEE a donc écrit à l'école par lettre du 14 avril 2014 qu'il lui était impossible de planifier et de gérer une cafétéria dans un futur proche pour diverses raisons. Monsieur Kivinen et les présidents des APEEEs ont confirmé que les cafétérias des trois écoles de Bruxelles sont en déficit continu et que ce déficit est payé par les utilisateurs de la cantine. Notre APEEE appliquant le principe que chaque service a son propre budget et qu'aucun transfert n'est donc permis entre les services, il n'aurait pas été possible d'avoir un budget en équilibre. De plus, l'APEEE ne souhaitait pas devoir appliquer des prix trop élevés pour un nombre très limité d'élèves susceptibles d'utiliser ce service. Enfin, les montants prévus dans les budgets de l'école pour l'installation du matériel nécessaire étaient insuffisants.

L'école a donc pris la décision d'essayer d'externaliser ce service, avec pour conséquence un déménagement du local tartinistes primaire vers le bâtiment M. Cet essai fut infructueux car non rentable.

Périscolaire

Membre du CA responsable pour le périscolaire : Josie Usher

Il y a eu 747 inscriptions pour les activités parascolaires au cours de l'année scolaire 2013-2014 soit une augmentation considérable par rapport aux 521 inscriptions de l'année précédente.

Le programme 2013-2014 a été considérablement étendu et comprenait des activités le midi et des leçons de musique privées et/ou en groupe. Un total de 43 enfants étaient inscrits aux cours de musique privés. Un des groupes de chanteurs a eu la chance de participer à un atelier avec les Yale Alley Cats lors de leur visite à l'école en mai. En outre, à la demande de l'école, l'APEEE a repris l'organisation du cours de chinois pour les élèves du secondaire.

Au cours de l'année, l'équipe de périscolaire a organisé un certain nombre d'événements pour soutenir le programme général. En avril, nous avons organisé la première édition de "EEB4 a du talent" - une journée des arts du spectacle pendant laquelle les enfants ont présenté ce qu'ils avaient appris aux cours de danse / théâtre / musique. Les moniteurs étaient disponibles pour rencontrer les parents qui étaient présents.

En mai, l'équipe a aidé à organiser la deuxième compétition interclub d'escrime de l'EEB4. Cette année, 10 équipes (dont une équipe de l'EEB4) ont participé à la compétition.

Pendant la Somerfest, il y a eu des démonstrations d'escrime et de judo.

Comme cela est le cas chaque année, l'organisation des cours dépend de la disponibilité des locaux mis à disposition par l'école ainsi que des intervalles de temps disponibles. Pour l'année scolaire 2014-2015, les changements d'horaire auront une incidence sur le programme, en particulier, sur les activités du midi qui ne pourront plus être organisées.

Somerfest 2014

La Somerfest est la fête de fin d'année de l'EEB4, organisée entièrement par un comité de parents bénévoles. Elle est devenue un événement très important et il faut un haut niveau d'engagement de la part des organisateurs pendant de nombreux mois avant l'événement.

La Somerfesto est ouverte à tous les élèves, les parents et le personnel. La Somerfesto 2014 était encore la plus importante que les précédentes, avec un taux de participation incroyable des parents et des élèves. Ce fut une journée impressionnante, et le Comité Somerfesto a reçu beaucoup de commentaires positifs des familles qui y ont participé.

Malheureusement, il y a eu un certain nombre de graves problèmes qui doivent être évités à l'avenir. Il y avait une grave pénurie de bénévoles, à la fois des parents et du personnel de l'école, ce qui a entraîné pour la plupart des bénévoles une journée stressante et interminable. Le Comité a besoin de bien réfléchir à la façon dont nous pouvons structurer cet événement afin que nous ayons suffisamment d'aides pour en faire une expérience agréable pour tout le monde. Une idée serait de suivre la structure utilisée par EEB1, donnant à chaque classe ou enseignant bénévole/parent la responsabilité d'organiser une activité/stand particulier. Si les volontaires ne sont pas suffisants, le stand ne sera pas ouvert ou sera fermé en cours de journée.

Un autre problème extrêmement malheureux a été le mauvais comportement et la destruction de biens causés par les élèves et les parents, ainsi que les élèves exclus qui sont revenus dans l'école (obligeant un appel aux services de la police à un moment donné). Cela place l'école sous un jour très négatif et a ruiné nos contacts avec certains partenaires pour la location de matériel d'activités, en plus des frais occasionnés pour le remplacement des biens endommagés.

La Somerfesto s'est toujours autofinancée, d'abord prise en charge par les membres du comité d'organisation, qui ont ensuite été remboursés avec l'argent récolté lors de l'événement. Cependant, dès la seconde fête, l'APEEE a offert une garantie financière pour couvrir les pertes potentielles. Une somme est maintenant retenue chaque année pour payer l'organisation de l'année suivante. Les bénéfices supplémentaires ont été utilisés pour aider à l'équipement de terrain de jeu pour l'école et de créer un fonds communautaire. A la date de publication du présent rapport, aucun chiffre sur le résultat et le coût pour mauvais comportement n'a été fourni par le comité.

Dans l'ensemble, la Somerfesto a le potentiel pour continuer à être un grand rendez-vous, mais un peu plus de structure et de soutien seront nécessaires maintenant que l'école a tellement grandi.

En ce qui concerne la Somerfesto 2015, la date de la prochaine fête a été discutée et approuvée en réunion du Conseil Education Secondaire. Elle aura lieu le 20 juin 2015.

(b) Présentation des comptes de l'année scolaire 2013-2014

Compte tenu du vocabulaire technique, la version FR fait foi.

Rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2014 : voir annexe 1 (Rapport Ernst & Young).

Pour la présentation des comptes 2013-2014 : voir annexe 2

Le total des revenus s'élève à 4.125.635,86€ contre 4.026.698,14€ prévu dans le budget, soit un écart de + 2 %.

Le total des coûts s'élève à 3.644.693,41€ contre 3.993.270,27€ prévu dans le budget, soit un écart de - 8 %.

Le résultat financier global est positif et chaque service a contribué à ce bon résultat puisque tous présentent un boni, à savoir ; 283K pour la cantine ; 115K pour le transport; 62k pour le périscolaire.

Les éléments principaux qui ont eu un impact positif sur le résultat 2013/2014 sont :

- Les frais de personnel moindres dû aux décisions du gouvernement belge, l'implémentation plus tardive d'adaptations salariales prévues et le coût des formations moindre que prévu;
- Un des investissements prévu pour la cantine a été retardé;
- La non-activation du budget prévu pour faire appel à des intérimaires pour la cantine en cas de sous-effectif;
- La bonne gestion du service transport qui a une nouvelle fois limité l'impact financier des réorganisations/adaptations des lignes de bus;
- La perception complète des cotisations des membres grâce au nouveau système d'inscriptions;
- Les ristournes/remises obtenues auprès de nos fournisseurs (cantine);
- Le nombre d'inscriptions aux services plus élevé que prévu.

Les résultats 2013/2014 seront expliqués plus en détail durant la réunion.

Au terme de cette deuxième année sur le site de Laeken, notre APEEE a démontré sa capacité à assurer ses services sans déficit et ainsi consolider sa situation financière dont l'assainissement a commencé il y a plusieurs années déjà. Notre APEEE a également démontré sa capacité à gérer sa croissance importante dans un environnement en perpétuel changement tout en ayant pour objectif, de notamment maîtriser ses coûts.

En conséquence, et compte tenu de certaines décisions relatives à la proposition de budget 2014/2015 (comme par exemple la réduction du prix pour la cantine et les activités périscolaires) :

VOTE

L'Assemblée générale

DECIDE de donner la décharge au CA pour les comptes 2013-2014.

DECIDE de reporter les résultats à (aux) l'année(s) suivante(s).

Exposé des motifs

Les auditeurs ont fourni une attestation sans réserve des comptes annuels.

4. *Rapport sur la rentrée 2014-2015*

Au 15 octobre 2014³, l'école comptait, 2.260 élèves répartis comme suit: 297 enfants en maternel, 1015 élèves inscrits en primaire et 968 en secondaire. La section francophone continue à être la plus peuplée avec 1.071 élèves. Les autres élèves se répartissent de la manière suivante: section anglaise 467 élèves, section allemande 266 élèves, section italienne 200 élèves, section néerlandaises 180 élèves, section roumaine 45 et section bulgare 31.

Au 9 septembre, 1.881 étudiants étaient inscrits au transport, répartis sur 131 lignes, ce qui représente 83 % de la population scolaire. Nous avons connu un démarrage difficile avec ce service dû à différentes causes notamment le nouvel horaire de l'école en secondaire pour lequel il a fallu créer un deuxième départ trois jours par semaine sans indication claire sur les enfants concernés, les nombreux chantiers à Bruxelles mais surtout notre système d'inscription en ligne qui n'a pas supporté les départs multiples.

A la cantine, un système de contrôle avec carte a été mis en place afin de vérifier l'accès des 1.472 élèves inscrits (65% de la population scolaire), répartis en trois services.

Le périscolaire a débuté ses activités mi-septembre avec 736 inscriptions de 588 élèves aux 47 activités organisées par l'APEEE.

Fonds communautaire

Le Fonds communautaire fonctionne depuis octobre 2014. A ce jour, quelques projets ou demandes ont été soumis par l'école et les étudiants.

5. *Présentation du budget 2014-2015*

FR version will be the official version due to technical wording.

Le budget pour l'année 2014-2015 est présenté en annexe 3.

Contexte

Les budgets sont établis afin d'assurer des ressources suffisantes pour un service de qualité – visant l'équilibre plus une marge de sécurité. Des efforts sont ensuite faits pour respecter les budgets et si des économies sont réalisées, une réduction ultérieure des prix pourra être envisagée.

Deux principes principaux doivent être rappelés:

- L'intérêt commun prime & le principe de l'équilibre (visant au moins l'équilibre pour chaque service et assurant une marge pour couvrir les imprévus (ex. augmentations des salaires, augmentations des coûts des services etc.). Si et quand il devient évident que les coûts peuvent être baissés sans affecter le bon déroulement des prestations des services, les prix sont réduits.
- Chaque service possède son propre budget et ne finance pas les autres. Les coûts des Affaires Générales sont partiellement couverts par les cotisations des parents et partialement répartis entre les autres services au prorata de leurs revenus respectifs.

³ Date officielle de comptage.

Propositions

Les propositions contiennent les budgets tels que présentés par les managers de chaque service, Affaires Générales et Community Fund, et incluent tous les revenus et les coûts raisonnablement prévisibles pour l'année budgétaire 2014-2015.

Les propositions pour le budget 2014/2015 sont:

- Maintenir la cotisation à 50 €;
- Maintenir les prix pour le transport;
- Légèrement réduire les prix pour certaines activités périscolaires (tel qu'indiqué dans le descriptif de chaque activité);
- Réduire les prix de cantine (704 € pour une inscription pour 4 jours / semaine et 650 € pour une inscription pour 3 jours / semaine). Une sécurité de 50.000 € est incorporée au résultat afin de couvrir un éventuel changement de la "commission paritaire"⁴ actuellement à l'étude;
- Le recrutement de deux salariés à temps partiel: assistant transport (transport) et webmaster (affaires générales), inclus dans la ligne budgétaire « personnel » des services respectifs;
- Faire une donation unique de 5.000 € au Community Fund et couvrir les frais financiers (environ 100 € annuel) du compte bancaire (seul compte bancaire à supporter ce type de frais suite à une modification de la réglementation dans le secteur bancaire) du Community Fund par la ligne budgétaire « coûts financiers » des Affaires Générales.

La présentation du budget de cette année est légèrement modifiée afin de correspondre au système de reporting (en cours de développement) bottom-up des managers de chaque service vers le directeur puis vers le Conseil d'administration. Le budget inclut des informations financières pour les Affaires Générales, Cantine, Transport, Périscolaire, et Community Fund, structurées comme suit:

- **Revenus: total APEEE de 4.394.165 €** détaillés comme suit:
 - Cotisations payées par les parents: total APEEE de 70.500 €;
 - Revenus pour services rendus: total APEEE de 4.288.665 €;
 - Revenus financiers / escomptes: intérêts pour les comptes bancaires (Affaires Générales) et escomptes (Cantine): total APEEE de 30.000 €;
 - Donations: donation au Community Fund (coté Community Fund): total APEEE de 5.000 €.
- **Dépenses total APEEE de 4.267.141 €** détaillées comme suit:
 - Basic costs: matières premières pour cantine, location bus et chauffeurs pour transport, animateurs pour périscolaire: total APEEE de 3.135.834 €;
 - Coûts personnel: personnel interne APEEE: total APEEE de 679.344 € (y compris les nouveaux recrutements prévus de l'assistant transport et du webmaster);
 - Coûts opérationnels: personnel externe, honoraires (audit, secrétariat social, IT, etc.), assurances, amortissements, consommables, Interparents, etc.: total APEEE de 451.963 €;

⁴ Accord de branche qui régit les relations de travail employeur – salariés (y compris les cotisations pension, social et assurance) actuellement en cours de discussion en Belgique pour une uniformisation des statuts ouvriers-employés.

- Donations: donation au Community Fund (coté Affaires Générales): total APEEE de 5.000 €;
- Management fee: la répartition des coûts des Affaires générales sur les autres services.
- **Résultat: total APEEE de 127,024 €** comme suit : transport 9,153 €, périscolaire 5.536 €, cantine 106.405 € (y compris une réserve de 50.000 € pour couvrir un éventuel changement de la “commission paritaire”⁵ actuellement à l’étude).

Le budget sera expliqué plus en détail lors de la réunion.

VOTE

L’Assemblée Générale

DECIDE d’adopter le budget présenté par le Conseil d'administration pour l’année scolaire 2014-2015.

Exposé des motifs

Le projet comprend les budgets tels que préparés pour les services, l’administration et le fonds communautaire et comprennent toutes les recettes et les dépenses qui peuvent raisonnablement être attendues pendant cette année budgétaire 2014-2015.

6. *Présentation et discussion des dossiers en cours*

Lors de l'assemblée générale 2013-2014, plusieurs points avaient été soulevés par les parents. Indépendamment du résultat du vote des motions, certains dossiers sont toujours en cours et nécessitent un feed-back de la part de l'APEEE.

Transport: Coût du transport pour les enfants de divorcés.

Lors de la préparation du déménagement à Laeken et du règlement transport pour 2012-2013, la question de savoir si l'utilisation d'une deuxième ligne de bus devait être facturée aux parents a été discutée et il a été décidé de fixer le prix à 65% du coût de l'abonnement, l'APEEE ne pouvant plus espérer aucune subvention. La justification était et est toujours que conformément à la législation belge, chaque enfant inscrit au service de bus doit avoir la garantie d'une place assise dans le(s) bus sur le(s)quel(s) il est inscrit. Dès lors, un enfant inscrit sur deux lignes de bus a donc deux places réservées, une sur la première ligne et une deuxième place sur la seconde ligne. Bien que tous les enfants inscrits sur une ou plusieurs lignes n'utilisent pas la place pour différentes raisons, ces places doivent être payées aux compagnies de bus et ne peuvent pas être allouées à d'autres utilisateurs.

En 2013, un groupe de parents divorcés ont soumis une motion à l'Assemblée Générale demandant de considérer l'utilisation du bus scolaire par les enfants de divorcés comme une ligne simple et non comme une ligne additionnelle. Cette motion a été rejetée et les parents ont continué leur combat pour avoir ces coûts pris en charge par les allocations scolaires.

⁵ Accord de branche qui régit les relations de travail employeur – salariés (y compris les cotisations pension, social et assurance) actuellement en cours de discussion en Belgique pour une uniformisation des statuts ouvriers-employés.

Parallèlement, l'APÉEE était en discussion avec la Commission et les différents intervenants en ce qui concerne la facturation de ces coûts.

Après de nombreuses discussions et échanges de mails, le 30 septembre 2014, le PMO a confirmé son accord de prendre en charge tous les frais de transport relatifs aux enfants des agents de la Commission, avec effet rétroactif (2012-2013 / 2013-2014). Le PMO a rappelé que cette prise en charge serait bien évidemment faite dans les limites financières prévues par le statut (règlements 2150/82, 1679/85, 3518/85, 2274/87, 1857/89, 1746/2002 et Article 50 du statut) et selon les modalités définies par les DGEs (article 3 C(2013)8971 final du 16.12.2013).

Le PMO a également suggéré de transmettre sa position aux autres institutions et a confirmé sa disponibilité pour expliquer sa méthode de travail aux collègues.

L'APÉEE a alors pris contact avec les autres services gestionnaires afin de connaître la position des différentes administrations (AIPN). A ce jour, nous avons obtenu l'accord de prise en charge du Parlement Européen, de la REA, de la Cour de Justice, du CESE et du CdR et du CEPD; l'agence EACEA prenant déjà à charge les frais de la seconde ligne depuis novembre 2012.

D'un point de vue pratique, l'APÉEE a envoyé aux différents services gestionnaires la facture relative aux enfants concernés. Le dossier a été préparé sur base du nom du "parent payeur" (comme pour les crèches et les GPS), à la demande des institutions.

Jusqu'à présent, la Commission et la REA ont déjà remboursé les frais de transport pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Notre comptable est en train de procéder au remboursement. Ce remboursement sera fait sur le compte bancaire du parent qui avait effectué le paiement de la deuxième ligne. Bien évidemment, les parents qui n'avaient pas encore payé cette deuxième ligne pour les années antérieures ne recevront aucun remboursement. De même, les parents qui ont déjà payé pour le premier trimestre 2014-2015 seront également remboursés. Les dossiers étant traités au cas par cas, cette procédure pourra prendre encore quelques jours/semaines.

Suite à une mauvaise interprétation du règlement, il est apparu cette année que certaines familles n'avaient pas inscrit leurs enfants sur une double ligne car la garde des enfants n'étaient pas partagée à la semaine et utilisaient l'achat de tickets de manière régulière. L'utilisation de tickets de manière régulière n'est pas prévue dans le règlement transport. Ce système qui avait été accepté / confirmé par le bureau du transport suite à une erreur de la part de notre personnel et a donc fait l'objet d'un courrier correctif. Toutes les familles divorcées devraient donc inscrire leur(s) enfant(s) sur une deuxième ligne si nécessaire, comme nous l'avions expliqué pendant l'assemblée générale de janvier.

Représentants de section

Au cours de l'Assemblée générale 2013-2014, une motion sur la création d'un système de représentants de section a été présentée. Au cours du débat, l'utilité des représentants de section n'a pas été remise en question, mais des questionnements ont été exprimés sur leur position au sein de l'APÉEE, leurs tâches et leur relation avec le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale. Il a été suggéré qu'une nouvelle proposition soit mise sur la table avec une vision plus claire de la façon dont le système des représentants de la section devrait fonctionner.

Comment pouvons-nous assurer que la voix des parents est entendue? Il y a un certain nombre d'organes qui impliquent les parents dans notre école. Les parents sont encouragés à s'impliquer dans les différents groupes de travail, qui fournissent ensuite des commentaires par l'intermédiaire du Vice-Président pour les Affaires Pédagogiques aux Conseils d'éducation

et au Conseil d'administration de l'APEEE. Les représentants des sections seraient en liaison directe avec les parents par l'intermédiaire des représentants de la classe et représenteraient les parents aux conseils d'éducation, dans la limite des règles établies par le règlement intérieur du Conseil d'éducation.

Par conséquent, afin de faciliter la communication entre l'école (y compris les conseils d'éducation), l'APEEE et les parents, le Conseil d'administration propose d'établir un système Représentants de Section, tel que pratiqué dans certaines autres EEBs.

Désignation des représentants de la section

Chaque section de la langue désignera un représentant pour la maternelle/primaire et un représentant pour le secondaire.

Une fois les listes des représentants de classe établies par le secrétariat de l'APEEE, un administrateur du Conseil d'Administration de chaque section linguistique⁶ prendra l'initiative d'organiser la désignation des représentants de sa section. Les administrateurs contacteront tous les représentants de classe de leur section respective par e-mail, collecteront les candidatures potentielles et organiseront la sélection. Chaque section sera libre et responsable d'organiser la désignation par e-mail ou lors d'une réunion de la section. Si une réunion est demandée, le secrétaire APEEE pourra aider à trouver une salle de réunion à l'école ou dans le quartier européen.

Si une section linguistique n'est pas représentée au Conseil d'Administration de l'APEEE, la désignation pour cette section sera organisée par le Vice-Président pour les Affaires Pédagogiques ou une personne désignée par lui/elle.

La désignation sera mise en place après les réunions des parents organisées par l'école en Septembre (maternelle/primaire) et la soirée "back-to-school" (pour secondaire) et avant les premiers conseils d'éducation.

Tâches

Les représentants auront les tâches suivantes:

1. Faciliter la communication entre les parents, les groupes de travail de l'APEEE ou le Conseil d'Administration et l'école.
2. Collecter les points des représentants de classe de leur section pour les conseils d'éducation.
3. Assister, dans la limite des règles établies par le règlement intérieur du Conseil d'Education, aux réunions des conseils d'éducation et rapporter aux parents dans leur section par l'intermédiaire des représentants de classe.

Le Vice-Président des Affaires Pédagogiques du Conseil administration de l'APEEE:

1. Assurera la liaison avec les groupes de travail pédagogiques pour recueillir leur contribution pour les conseils d'éducation.
2. Informera les Représentants de Section du délai pour la transmission des points pour les Conseil d'éducation.
3. Collectera tous les points soumis et les enverra au Conseil d'éducation.

⁶ Article 12 du Statut "L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 2 administrateurs par section linguistique ..."

4. Organisera une réunion préparatoire pour tous les représentants des sections avant chaque Conseil d'éducation afin notamment de déterminer qui, parmi les représentants des sections, participera aux réunions du Conseil d'éducation.

Les Représentants de Section ne sont pas tenus d'être des représentants de la classe.

Position au regard de l'APEEE

Les Représentants de Section ne sont pas élus par l'Assemblée générale. Ils peuvent être membres du conseil d'administration de l'APEEE, mais ne le deviennent pas automatiquement.

Comme tous les parents, ils peuvent participer aux réunions du conseil d'administration en qualité d'observateurs mais s'ils ne sont pas membres du CA, ils n'ont pas droit de vote au conseil d'administration de l'APEEE.

Le conseil d'administration de l'APEEE reste le seul organe de décision de l'APEEE entre les Assemblées générales, tel que défini dans les statuts.

VOTE

L'Assemblée générale

Décide afin de faciliter la communication entre l'école (y compris les conseils d'éducation), l'APEEE et les parents, d'établir un système de Représentants de Section tel que présenté ci-dessus.

Exposé des motifs

La proposition est faite sur une demande de l'Assemblée générale de 2013-2014.

7. *Points/Résolutions soumis par les parents*

Le CA a reçu 3 points/motions (en annexe 4) à discuter pendant la réunion concernant :

- Motion sur "L'APEEE entamera des conversations avec le Conseil de direction de l'école à propos de la disponibilité sur les lieux de produits alimentaires mauvais pour la santé".
- Motion sur les "Méthodes scolaires inclusives centrées sur le SEN" (soutien éducatif)
- Question sur la "Vérification de l'hygiène en cuisine et à la cantine de l'école" (pour cette question, relisez, svp, le rapport 2013-2014 sur la cantine).

VOTE des résolutions

8. *Résultat des élections*

9. *Divers*

Liste des annexes :

Annexe 1 : Rapport des auditeurs

Annexe 2 : Résultat des comptes 2013-2014

Annexe 3 : Proposition de budget 2014-2015

Annexe 4 : Motions et questions des parents

Annexe 5 : Information sur les dossiers traités par IP et le groupe SoS.